



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8939^e séance

Mardi 21 décembre 2021, à 10 h 10

New York

Provisoire

Président : M. Abarry (Niger)

Membres :

Chine	M. Dai Bing
Estonie	M. Jürgenson
États-Unis d'Amérique	M. Mills
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. de Rivière
Inde	M. Mathur
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Kenya	M. Ndung'u
Mexique	M. Ríos Sánchez
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} Gonsalves
Tunisie	M. Ladeb
Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

La situation en Somalie

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2021/1076, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Chine, Estonie, France, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Niger, Norvège, Fédération de Russie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2614 (2021). Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis ont voté pour la prorogation de trois mois du mandat accordé en 2021 à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) afin de disposer de plus de temps pour parvenir à un accord sur une mission reconfigurée dirigée par l'Union africaine en Somalie.

L'AMISOM joue un rôle essentiel dans la lutte contre la menace des Chabab et l'appui à la sécurité en Somalie, mais les retards dans la planification d'une mission après 2021 mettent en péril les progrès futurs. Aussi exhortons-nous le Gouvernement fédéral somalien, l'Union africaine et leurs amis internationaux à tirer parti de cette période pour parvenir à un accord conforme à la résolution 2568 (2021) sur les objectifs stratégiques, la durée, la taille, la composition et le

financement d'une mission reconfigurée à même de faire face à l'évolution de la menace des Chabab et de renforcer les capacités des forces de sécurité somaliennes afin qu'elles puissent assumer les responsabilités en matière de sécurité. Compte tenu de l'urgence de ces tâches, les États-Unis engagent vivement toutes les parties à parvenir à un accord avant la fin du mois de février 2022, afin de permettre l'adoption d'un nouveau mandat avant le 31 mars 2022.

Pour terminer, les États-Unis souhaitent remercier le rédacteur, le Royaume-Uni, de sa diligence et de sa collaboration dans la conduite des négociations sur cette résolution.

M. de Rivière (France) : La France a voté pour la résolution 2614 (2021). Elle souhaite néanmoins formuler les observations suivantes.

La France salue l'approche constructive qui a été retenue par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans son communiqué en date du 7 décembre. Nous nous félicitons que ce communiqué confirme l'intention de l'Union africaine de contribuer au rapport conjoint avec le Secrétaire général sur le futur de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Ce rapport était demandé pour le 30 septembre par la résolution 2568 (2021). Le renouvellement technique adopté aujourd'hui permet de donner plus de temps à cette discussion, mais elle doit aboutir.

La France appelle les parties à trouver un accord au plus vite et, en toute hypothèse, avant trois mois. Il ne saurait y avoir de nouveau report. Le Conseil de sécurité devra prendre une décision en mars 2022 pour établir une mission reconfigurée de l'Union africaine. Dans l'hypothèse où il en serait empêché, cela remettrait en cause le financement de l'Union européenne à l'AMISOM.

La France réitère enfin son appel à ce que le processus électoral somalien soit mené à son terme dans les plus brefs délais. Les Somaliens ont besoin d'un gouvernement pleinement légitime qui puisse répondre aux défis auxquels le pays est confronté.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord rendre hommage à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et saluer les succès qu'elle a engrangés au cours des 14 dernières années. Dans sa résolution 2568 (2021), le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général d'élaborer, conjointement avec l'Union africaine et en consultation avec le Gouvernement fédéral somalien

et les donateurs, une proposition sur les objectifs stratégiques, la taille et la composition d'une mission reconfigurée de l'Union africaine. Malheureusement, il faut plus de temps pour parvenir à un consensus sur cette proposition. Nous avons donc recommandé une prorogation du mandat actuel pour permettre de mener à bien ce processus et remercions les membres du Conseil de leur appui à cette démarche.

Nous prenons note des observations faites aujourd'hui par d'autres membres du Conseil et exhortons toutes les parties prenantes, en particulier l'ONU, l'Union africaine, le Gouvernement fédéral somalien et les donateurs, à profiter de cette période de prorogation pour dialoguer de bonne foi afin de parvenir à un consensus sur la voie à suivre.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Yusuf (Somalie) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons du renouvellement, pour une période de trois mois allant jusqu'en mars 2022, de l'autorisation du mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) afin de laisser plus de temps aux consultations entre les parties prenantes sur une reconfiguration de l'AMISOM.

Malgré l'ambiguïté et le manque de prévisibilité des prochaines étapes, nous sommes fermement attachés à la mise en œuvre du plan de transition pour la Somalie révisé. Nous avons également pris des mesures importantes pour mener à bien la réforme du secteur de la sécurité, conformément à notre dispositif national de sécurité.

Notre gouvernement est déterminé à réduire les menaces que font peser les Chabab sur la vie du peuple somalien. Je saisis cette occasion pour féliciter nos courageuses forces de sécurité somaliennes, qui continuent d'être à l'avant-garde de la lutte contre les Chabab. Je rends également hommage au personnel des pays fournisseurs de contingents et de forces de police à l'AMISOM et reconnais leurs sacrifices ainsi que leur travail en faveur d'une paix et d'une stabilité durables en Somalie.

Au cours des derniers mois, nous avons participé de manière constructive à des consultations approfondies avec l'Union africaine, en gardant à l'esprit les priorités

de l'AMISOM en matière de sécurité et de transition après 2021. Malgré certains retards, nous restons déterminés à réaliser de nouveaux progrès et à présenter un rapport conjoint d'ici mars 2022.

Près de 15 ans après l'autorisation par le Conseil de sécurité de la présence de l'AMISOM en Somalie, et malgré d'importants gains durement acquis dans la lutte contre les Chabab, nous sommes aujourd'hui à un moment critique. Cela nous oblige à veiller à ce que les sacrifices consentis au cours de la dernière décennie n'aient pas été en vain. À cet égard, en ce qui concerne les arrangements en matière de sécurité post-2021 pour la Somalie, ma délégation tient à réaffirmer que le plan de transition somalien reste la seule feuille de route et la seule vision stratégique du Gouvernement somalien et du Conseil de sécurité pour une stratégie de sortie de l'AMISOM par étapes et sous conditions. Qui plus est, le Gouvernement somalien n'acceptera pas une mission hybride Union africaine-Nations Unies, ni aucun arrangement de sécurité post-2021, sans le consentement de l'État hôte. Le principe de l'appropriation par les Somaliens doit, à tout moment, guider notre action et continuer de prévaloir, dans le strict respect des priorités somaliennes, et un appui adéquat doit être fourni à cet égard.

Enfin, nous allons poursuivre l'approche viable que nous avons adoptée pour contrer les Chabab tout en renforçant les fonctions de sécurité essentielles de la Somalie et en reconquérant de façon pérenne les lieux stratégiques. L'objectif recherché est donc clair : l'AMISOM doit se transformer en une mission de transition dirigée par l'Union africaine, avec un mandat s'étendant de 2022 à la fin de 2023, conformément au plan de transition pour la Somalie révisé et à la résolution 2568 (2021).

Nous invitons nos partenaires et amis à travailler de manière constructive avec nous à la mise en œuvre de notre plan stratégique en vue de permettre aux forces de sécurité somaliennes de prendre progressivement en charge l'entière responsabilité de la sécurité dans toute la Somalie, tout en ouvrant la voie à un retrait à terme de l'AMISOM couronné de succès.

Le Président : Il n'y a plus d'oratrices ou d'orateurs inscrits sur la liste.

La séance est levée à 10 h 20.